

# I. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE SOUTIEN A LA CULTURE BASQUE

---

⇒ SIVU en charge du soutien à la langue et à la culture basque

# Organisation et administration du Syndicat

- ✓ **Statut** : Syndicat à vocation unique (SIVU) en charge du soutien à la langue et à la culture basque
- ✓ **Membres** : 145 communes, 185 délégués
- ✓ **Le Comité syndical** est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres comme suit :
  - Communes de moins de 2000 habitants → 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
  - Communes 2000-5000 habitants → 2 délégués
  - Communes 5000-10 000 habitants → 3 délégués
  - Communes 20 000-40 000 habitants → 5 délégués
  - Communes de plus de 40 000 habitants → 6 délégués

↳ Organe délibérant du syndicat, vote notamment le budget et les comptes administratifs, se réunit au minimum une fois par semestre.
- ✓ **Le bureau** est composé du président (Jean-Claude Iriart), de deux vice-présidents (Alain Massonde et Christine Urkia), et de 8 autres membres (Christian Noblia, Katia Miranda, Pampi Dirassar, Marcel Iturburua, Yvette Debarbieu, Marie-Christine Larramendy, Lydie Arrossa, Ainize Madariaga)
- ↳ Élabore les propositions de décisions à soumettre à l'Assemblée générale
- ✓ **La contribution financière des communes** aux dépenses du Syndicat est fixée au prorata du nombre de leurs habitants (population prise en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement).

# Domaines d'intervention

Le Syndicat a été créé en 1990 pour permettre aux communes qui le souhaitent de prendre part au financement de l'ICB, créé la même année. Au fil des ans l'action publique en matière de langue et culture basque s'est étoffée et le champ des activités du syndicat s'est élargi.

- **L'ICB** depuis sa création en 1990 : les communes adhérentes au Syndicat siègent à l'Assemblée générale de l'ICB, le Président et un délégué du syndicat siègent à son Conseil d'Administration
- **EITB** depuis les années 1990 : au début financeur de la maintenance des réémetteurs ETB, et depuis le passage au numérique en 2011 maître d'ouvrage pour la diffusion au Pays Basque nord
- **L'OPLB** depuis sa création en décembre 2004 : le Président du syndicat siège à l'Assemblée générale de l'OPLB et à son Conseil d'Administration. Il est l'un des deux vice-présidents de l'OPLB
- **Bilketa** depuis 2014 : le Président du Syndicat participe aux Comités de pilotage du projet

	Montant	% des fin. Institutionnels de l'opérateur	% des cotis. communes au SISCB
<b>ICB</b>	144 400 €	20 %	34 %
<b>OPLB</b>	263 100 €	10 %	62 %
<b>Bilketa</b>	38 400 €	35 %	9 %

Le président du syndicat est invité au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du **Conseil des élus du Pays Basque**

## Evolution de la cotisation des communes membres

✓ 1998 : 2,55 F = 0,39 €/hbt-bztl	112 122 €
✓ 1999 à 2003 : 3,08 F = 0,47 €/hbt-bztl (+ 20,5 %)	135 122 €
✓ 2004 : 0,55 €/hbt-bztl (+17%)	158 122 €
✓ 2005 : 1 €/hbt-bztl (+ 82 %)	287 493 €
✓ 2006 : 1 €/hbt-bztl	287 493 €
✓ 2007 : 1,10 €/hbt-bztl (+10 %)	315 000 €
✓ 2008 : 1,10 €/hbt-bztl	315 000 €
✓ 2009 : 1,20 €/hbt-bztl (+ 9 %)	344 000 €
✓ 2010 : 1,20 €/hbt-bztl	352 000 €
✓ 2011 : 1,20 €/hbt -bztl	375 000 €
✓ 2012 : 1,30 €/hbt-bztl (+ 8 %)	413 270 €
✓ 2013 : 1,30 €/hbt-bztl	420 000 €
✓ 2014 : 1,30 €/hbt-bztl	425 000 €
✓ 2015 : 1,40 €/hbt-bzt (+8 %)	467 700 €

### ➔ **Augmentation progressive liée à :**

- ✓ L'évolution naturelle du nombre d'habitants
- ✓ La montée en puissance des politiques en faveur de la langue et de la culture basque (ex. 2005, création de l'OPLB)
- ✓ Depuis 10 ans une augmentation régulière de 0,10 € tous les 2/3 ans

## II. ZOOM SUR LES DOMAINES D'INTERVENTION DU SISCB

---

1. L'ICB - le soutien à la culture basque
2. ETB - la diffusion de la chaîne bascophone
3. Bilketa - la valorisation des fonds basques
4. L'OPLB - la politique publique en faveur de la langue basque

# 1. L'institut culturel basque

- **Créé en 1990** par les pouvoirs publics sous l'impulsion des associations œuvrant dans les domaines de la langue et de la culture basques
- **Mission** : la promotion, le développement durable et le rayonnement de la culture basque dans leur dimension permanente et évolutive. La zone de rayonnement et d'action privilégiée de l'ICB sera le Pays «Pays Basque ». Il pourra par ailleurs promouvoir des actions sur le plan régional, national et international.

Membres institutionnels	Acteurs culturels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• Conseil Régional d'Aquitaine</li> <li>• Conseil général des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>• Les communes membres du SISCB (146)</li> <li>• Com. Autonome d'Euskadi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association et autres personnes morales travaillant dans le monde artistique (157)</li> <li>• Personnalités qualifiées</li> </ul>

# Le projet culturel

- **Objectif** : la promotion, le développement durable et le rayonnement de la culture basque dans leur dimension permanente et évolutive
- **Domaines d'intervention** : la littérature et l'édition, le théâtre et le bertsolarisme, la production audiovisuelle et la diffusion numérique, la danse, le chant et la musique, les arts plastiques, le patrimoine et l'environnement, le tourisme et la gastronomie, les fêtes, les loisirs, les jeux et les sports basques.
- **Une double fonction structurée autour de 4 axes d'intervention:** conseiller, impulser, informer, accompagner



# Le dimensionnement de l'ICB en 2014

- L'équipe technique est constituée de 9 personnes
- Le budget 2014

DEPENSES		RECETTES	
<b>Projet culturel</b>	<b>681 037 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>588 000 €</b>
1/ Conseiller pour la définition de pol. pub.	58 374 €	Etat	196 000 €
2/ Impulser des projets innovants et structurants	65 739 €	Conseil régional d'Aquitaine	196 000 €
3/ Accompagner les acteurs culturels	490 316 €	Conseil général des P.A	196 000 €
4/ Informer vulgariser communiquer	66 609 €		
		<b>Cotisations</b>	<b>148 700 €</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>232 463 €</b>	SISCB	144 200 €
		Associations	4 300 €
		<b>Autres ressources propres</b>	<b>213 800 €</b>
		Mécennat	23 000 €
<b>Amortissements</b>	<b>37 000 €</b>	Partenaires projets	184 800 €
		Uniformation	6 000 €
<b>Total</b>	<b>950 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>950 500 €</b>

➔ Hormis une légère augmentation de la contribution du SISCB en 2014 (+ 3%), les financements publics de l'ICB stagnent depuis 2007 (contrat territorial Pays Basque).



## 2. Euskal Telebista - ETB

Depuis le passage au numérique en 2011 le Syndicat est maître d'ouvrage pour la diffusion d'ETB au Pays Basque nord :

- 90 % des foyers couverts via un réseau de 8 réémetteurs terrestres, avec autorisation du CSA → réception du multiplexe ETB (1,2,3 et EITB)
- Diffusion complémentaire d'ETB via satellite pour 10 % des foyers (réception parabole) → le projet initial prévoyait la réception d'ETB 1 et ETB 3
- ↪ SISCB signataire de 2 contrats avec opérateurs de télédiffusion : prestation de service incluant investissement et maintenance
  - ↪ Contrat avec TDF pour diffusion terrestre jusqu'à juin 2016 → financement de 170000 €/an environ et factures réglées par subrogation par ETB
  - ↪ Contrat avec Fransat pour diffusion par satellite jusqu'à mars 2017 → le SISCB mobilise auprès des intercommunalités et du CG64, un financement de 135 000 €/an environ, et se charge de payer les factures à Fransat

### 3. Projet fonds basques - Bilketa

**Constat** : les fonds documentaires basques se trouvent disséminés dans des structures et établissements divers

↳ un manque de traitement homogène, de connaissance et d'accessibilité de ces fonds pour les chercheurs, les étudiants et le grand public

Créé dans le cadre du contrat 2007-2013, et porté par **la ville de Bayonne**, le projet fonds basque-Bilketa est **un service documentaire territorial**, pensé à l'échelle du Pays Basque, qui dispose pour ce faire **d'un portail numérique**

**Objectif** : signalement et diffusion des fonds basques (en langue basque et répondant à la thématique basque), du réseau des bibliothèques, médiathèques et fonds d'archives, à l'échelle locale régional et national

- par la constitution d'un méthacatalogue → catalogue réunissant l'ensemble des notices des fonds basques situés dans les différentes bibliothèques-médiathèques et fonds d'archives
- par la constitution progressive d'une bibliothèque numérique
- par valorisation des fonds via l'organisation des expositions virtuelles

**Adossé à un réseau de professionnels** (une vingtaine d'établissements de lecture publique, université, associations, centre d'archives etc.), qui s'occupe des référentiels documentaires, harmonisation des pratiques documentaires, conseil et formation etc.

→ **Ouverture du portail prévu pour fin avril 2015**

# Dimensionnement du projet

**Equipe en charge de l'animation du projet à la médiathèque de Bayonne :**  
1,5 ETP en charge du projet, et mobilisation régulière des divers services de la ville (informatiques, communication, marchés publics etc.)

## Le budget prévisionnel 2014

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges générales</b>	<b>87 000 €</b>	<b>SISCB</b>	<b>38 400 €</b>
Ressources humaines	74 000 €		
Charges MO (hors RH)	6 000 €	<b>DRAC</b>	<b>33 000 €</b>
Portail	7 000 €		
<b>Service documentaire</b>	<b>7 850 €</b>	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>12 300 €</b>
Catalogage	1 350 €		
Numérisation	5 000 €	<b>BDP</b>	<b>2 000 €</b>
Traduction portail	1 500 €		
<b>Réseau des médiathèques</b>	<b>2 500 €</b>	<b>VILLE DE BAYONNE</b>	<b>15 000 €</b>
1 formation	2 000 €		
1 journée professionnelle	500 €	<b>OPLB</b>	<b>4 200 €</b>
<b>Valorisation et médiation</b>	<b>13 600 €</b>		
Expo. Virtuelle	7 000 €	<b>ICB</b>	<b>1 500 €</b>
Médiation pastorale ts publics	1 000 €		
Médiation pastorales enseignants	600 €	<b>BnF</b>	<b>4 550 €</b>
Plan de com. Lancement	5 000 €		
<b>Total</b>	<b>110 950 €</b>	<b>Total</b>	<b>110 950 €</b>

## 4. L' Office Public de la Langue Basque

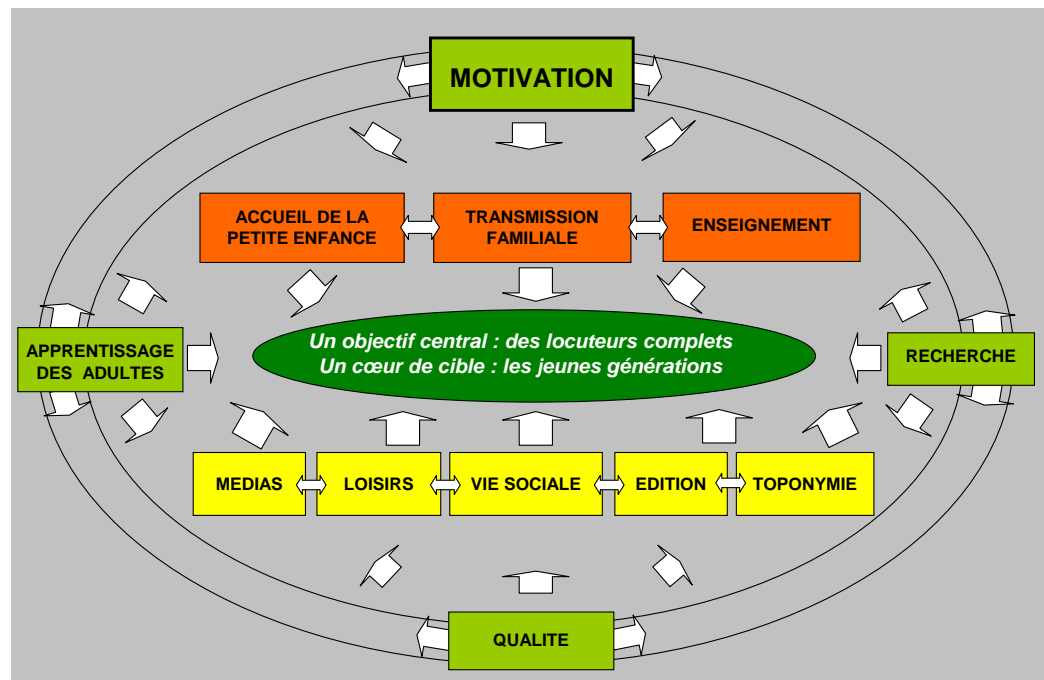
- **Groupement d'intérêt public (GIP)** créé en novembre 2004 par l'ensemble des pouvoirs publics réunis dans l'objectif de sauver et revitaliser la langue basque
- Mission : définir et mettre en œuvre **une politique publique en faveur de la langue basque sur le périmètre du pays « Pays Basque »**
- Statutairement les droits et le nombre des voix à l'**Assemblée générale** de l'OPLB sont les suivants :
  - ✓ Etat : 33,3%, 3 représentants
  - ✓ Région : 33,3%, 3 représentants
  - ✓ Département : 33,3 %, 3 représentants
  - ✓ SISCB : 9 %, 1 représentant
  - ✓ Conseil des élus : 0,1%, 1 représentant
  - ↪ L'AG prend les décisions relatives à la politique linguistique, mobilise les ressources nécessaires à leur réalisation, veille à l'atteinte des objectifs fixés
- **Le Conseil d'Administration** est composé d'un représentant de chacun des membres.
  - ↪ Élabore les propositions de décision à soumettre à l'Assemblée générale, convoque les assemblées générales et fixe les ordres du jour
- **Le Comité consultatif** (130 membres environ) réunit les opérateurs de terrain, publics et privés, œuvrant en faveur de la langue basque → proposition, expertise et avis

# Le cadre de la politique linguistique

**La situation sociolinguistique de la langue basque à la création de l'Office** : 25% de locuteurs, mais un déclin qui se poursuit : 1/3 a plus de 65 ans ; rupture de la transmission familiale ; population du territoire en augmentation en lien avec un flux continu de nouveaux arrivants.

**Le Projet de politique linguistique** adopté par l'OPLB en 2006 :

- fixe un objectif central et une stratégie : **relancer la dynamique de production des locuteurs complets, en priorisant les jeunes générations**
- définit 12 champs d'intervention jouant sur **la transmission et l'usage** de la langue
- fixe les grands principes de mise en œuvre : **politique volontariste dans le respect de la libre adhésion** des acteurs et des locuteurs ; **le respect du partage des compétences, des cadres légaux et réglementaires**



- Une politique linguistique qui se concrétise par la mise en place de partenariats avec les institutions compétentes et les différents niveaux de collectivités - objectif : développer l'offre dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire, pour permettre à ceux qui le souhaitent, de faire le choix de la langue basque

# Les partenariats structurants de la politique linguistique

- **Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance en langue basque**
  - dans le cadre du dispositif **Leha** créé en 2008, réunissant la MSA Sud Aquitaine, le CG64, la Caf du Pays Basque et du Seignanx, l'OPLB
  - Environ 1/3 des crèches du territoire se sont engagées à proposer un accueil bilingue ou en basque
- **Le développement et la structuration de l'offre d'enseignement en langue basque** : partenariat EN/CG64 désignant l'OPLB comme cellule opérationnelle
  - **42 ouvertures** de sections bilingues dans la filière publique depuis la création de l'OPLB en 2004
  - **60 % des établissements** du territoire proposent aujourd'hui un enseignement en langue basque
  - La couverture territoriale en collège dans l'enseignement public est assuré
  - **43,6 % des élèves de maternelle et 36,6 % du primaire, 15,6% du secondaire** sont scolarisés en langue basque en 2013-2014

# Les partenariats structurants de la politique linguistique

- **La mise en œuvre d'une politique linguistique de proximité à l'échelle des bassins de vie**
  - ✓ Un partenariat avec la quasi-totalité des EPCI et villes de + 10 000 habitants
  - ✓ Un réseau de 11 techniciens-développeurs de la langue basque
- **Le développement de l'usage de la langue basque dans les services publics et parapublics**
  - ✓ Partenariat avec communes, chambres consulaires, hôpital, Bil ta Garbi etc.
  - ✓ Chaque année environ 160 agents en formation professionnelle langue basque
- **La coopération transfrontalière avec Eusko Jaurlaritza**
  - ✓ Echange d'information et d'expertise
  - ✓ Création d'un fonds commun annuel pour le soutien des opérateurs associatifs œuvrant dans l'action linguistique (OPLB 1 200 000 € + EJ : 400 000 €)
- **L'accompagnement de la dynamique privée et associative œuvrant dans l'action linguistique**
  - ✓ Via le fonds commun OPLB/EJ de 1 600 000 €
  - ✓ En 2013 : appui financier à 64 opérateurs et 83 projets couvrant tous les champs de la politique linguistique

# Le dimensionnement de l'OPLB en 2014

- L'équipe technique de l'OPLB est constituée de 12 personnes
- Le budget 2014

DEPENSES		RECETTES	
<b>Projet de politique linguistique</b>	<b>2 609 800 €</b>	<b>Contribution des membres</b>	<b>2 725 950 €</b>
Partenariats publiques	459 800 €	Etat	740 000 €
Appui aux opérateurs assoc.	1 600 000 €	Région	860 000 €
Soutien à la prod. Matériel pédago	350 000 €	Département	860 000 €
Appel à projet établissements scol.	60 000 €	SISCB	263 100 €
Appui à la qualité de la langue	140 000 €	Conseil des élus Pays Basque	2 850 €
<b>Fonctionnement OPLB</b>	<b>773 867 €</b>	<b>Contribution du gouv. Autonome d'Eusk.</b>	<b>400 000 €</b>
Equipe permanente	656 000 €	<b>Recettes annexes</b>	<b>36 000 €</b>
Charges de la structure	117 867 €	Aides à l'emploi	16 000 €
		Contr. CC et villes pour PACK 1 et 2	20 000 €
		<b>Reprise sur provisions</b>	<b>221 717 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 383 667 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 383 667 €</b>

- Depuis 2010, le financement Etat/Région/Département n'est plus du même montant → décrochage de l'Etat
- Pour la seconde année consécutive l'OPLB puise dans ses provisions pour équilibrer le budget



# La politique linguistique en 2014

- Depuis 2004, l'OPLB travaille au **développement d'une offre en langue basque** dans les réseaux existants, pour développer l'usage et la transmission de la langue basque
    - 60 % des écoles, 1/3 des crèches, 54 assistantes maternelles, mise en place du bilinguisme dans les services communaux, etc.
  - Une politique linguistique partenariale basée sur la co-construction et **l'adhésion des acteurs institutionnels**
    - Partenariat avec la quasi totalité des EPCI et villes de + 10 000 habitants
  - **Des habitants** qui lorsque l'offre existe, **font le choix de la langue basque** :
    - 36,6 % des enfants du primaire suivent un enseignement bilingue ou immersif, et sur les territoires les mieux dotés on dépasse les 50 %
  - Une politique linguistique qui répond à une **demande de la société**
    - 94 % des habitants envisagent un avenir bilingue pour le territoire
  - **Une reprise de la langue chez les jeunes générations**
    - Enquête sociolinguistique 2011 : une reprise de la langue basque chez les jeunes générations (16-24 ans : 18 % ; 25-34 ans : 14%).
    - Tendances qui devraient se poursuivre au regard de la forte augmentation d'élèves scolarisés en primaire bilingue ou immersif depuis 2004 (+56%)
- ➡ **Eléments qui confortent la stratégie de l'OPLB et qui prouvent que le déclin de la langue n'est pas irréversible**